

2017-2018

# KIT D'INFORMATION FAMILLES

Le guide des 3-11 ans qui facilite les démarches des parents

# **EDITO**





Pierre Aidenbaum Maire du 3°



Yves Peschet Adjoint au Maire du 3° Chargé de la Vie Scolaire, de la Vie Associative, de la Mémoire et des Anciens Combattants

Attentive au bien être des familles, la Ville de Paris s'applique à accompagner les parents en créant un environnement qui facilite l'organisation du quotidien des familles.

C'est ainsi, que nous sommes heureux de vous présenter ce livret qui simplifiera votre vie de parents. L'information des parents et leur orientation vers des services de proximité comptent parmi les enjeux de notre action municipale. La réussite éducative étant l'une de nos priorités, et au-delà des enseignements fondamentaux, nous veillons à ce que vos enfants puissent disposer des structures nécessaires à leur bien-être et à leur épanouissement.

Le 3° arrondissement compte 11 écoles primaires dont la gestion est la responsabilité sont confiées à la Ville de Paris qui travaille aux côtés des parents, des enseignants, des associations et de tous les acteurs qui participent à l'éducation des enfants. Nous nous appuyons également sur les directions des écoles qui sont vos interlocuteurs de proximité.

Permettre aux enfants de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous : telles sont les ambitions du dispositif des rythmes éducatifs. Les enfants peuvent découvrir, s'initier et pratiquer différentes activités éducatives, sportives et culturelles après la classe les mardis et vendredis. Pour mener à bien ces projets, la Mairie du 3° a tissé des partenariats étroits avec le monde associatif, culturel et sportif. Notamment avec le Carreau du Temple qui propose tout au long de l'année des activités destinées aux enfants.

Sur la restauration scolaire, l'équipe municipale se réjouit de l'augmentation de la part des aliments issus de l'agriculture biologique : chaque midi, au menu des cantines des écoles du 3°, nous proposons pour les maternelles 62% d'aliments biologiques, durables et locaux et plus de 58% pour les écoles élémentaires (le goûter n'étant pas fourni). Le personnel participe à l'éducation nutritionnelle des enfants en les invitant à goûter tous les plats pour développer le goût et la curiosité des enfants.

Pour toutes les informations relatives à la vie scolaire, nous vous invitons à rencontrer l'équipe du Relais d'Informations Familles (RIF), espace dédié aux familles situé au rez de chaussée de la Mairie.

Aussi, pour vous repérer dans cette organisation riche mais complexe, la Mairie du 3° met à votre disposition ce document simple, «le kit d'information » qui englobe les activités périscolaires et extrascolaires proposées dans l'arrondissement dans l'objectif de vous guider dans vos différentes démarches et de vous permettre d'identifier vos interlocuteurs.

En espérant que la richesse des offres proposées dans ce guide satisfera vos enfants.

Bonne lecture



# SOMMAIRE

6	ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	16	
7		10	ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES OU SPORTIVES
0	COMMENT ET QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?	<b>17</b>	<b>SÉJOURS VACANCES DE LA VILLE DE PARIS</b> Vacances Arc-en-ciel
9	INSCRIPTIONS A LA CAISSE DES ÉCOLES Restauration scolaire et colonies de vacances	18	CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES
LO	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	19	SÉJOURS VACANCES DE LA CAISSE DES ÉCOLES
11	RESPONSABLE EDUCATIF VILLE (REV)	20	CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
LZ	ACTIVITÉS HORS TEMPS SCOLAIRE Le soir Les centres de loisirs	21	Prestations et allocations  DISPOSITIF FACIL'FAMILLES  La facture unique
<b>15</b>	SOUTIEN SCOLAIRE	23	BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA CANTINE

ECOLES MATERNELLES	DIRECTEUR/TRICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BRANTÔME	Mme LAGARENNE	5 rue Brantôme	01.48.87.35.81
CHAPON	Mme HUMEAU	25 rue de Chapon	01.48.87.27.86
PAUL DUBOIS	M. MONIER	6 rue Paul Dubois	01.48.87.68.82
PERLE	Mme VERSTRAETEN	7 rue de la Perle	01.42.78.16.21
SAINT-MARTIN	Mme GAMBADE	211 rue Saint-Martin	01.48.87.50.48
TURENNE	Mme BOLMONT	52 rue de Turenne	01.48.87.28.44
VAUCANSON	Mme LEGAL	6 rue Vaucanson	01.42.77.55.28

ECOLES ÉLÉMENTAIRES	DIRECTEUR/TRICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BERANGER	M. WAGNEUR	3 rue Béranger	01.48.87.73.54
QUATRE FILS	M. LAPEYRE	10 bis rue des Quatre Fils	01.48.87.50.05
SAINT-MARTIN	Mme GAMBADE	211 rue Saint-Martin	01.48.87.50.48
TURENNE	M. BOURY	54 rue de Turenne	01.42.71.16.29
VAUCANSON	Mme LEGAL	6 rue Vaucanson	01.42.77.55.28
VERTUS	Mme D'ENFERT	8 rue des Vertus	01.48.87.50.13

ECOLE PRIVÉE	DIRECTEUR/TRICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
SAINTE- GENEVIEVE	Mme CHEURET	9 rue du Foin	01.42.72.61.43

# L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Tous les enfants habitant le 3° peuvent s'inscrire dans les écoles de l'arrondissement :

#### L'entrée en maternelle

A partir de 3 ans, voire de 2 ans, dans la limite des places disponibles.

#### L'entrée en élémentaire

La scolarité est obligatoire dans l'année des 6 ans.

Si votre enfant était scolarisé en maternelle à Paris, il est affecté automatiquement à l'école élémentaire, sauf si une dérogation a été accordée.

L'inscription en Mairie ne vaut pas admission. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec les directions d'écoles pour valider l'inscription de votre enfant. S'il n'est jamais allé à l'école maternelle ou en cas de déménagement, adressez-vous directement au RIF (Relais Informations Familles) de la Mairie.

Ce nouveau dispositif vous apportera des informations claires et vous accompagnera dans vos démarches concernant : les modes d'accueil des jeunes enfants, la scolarité, les activités sportives et culturelles, etc.

### La sectorisation et les dérogations

Les enfants sont inscrits dans les écoles en fonction de leur résidence : chaque rue est affectée à un secteur. Les secteurs sont élaborés avec les acteurs locaux et sont adoptés par le Conseil du 3° arrondissement et par le Conseil de Paris.

Les parents peuvent éventuellement demander à ce que leurs enfants soient inscrits dans une autre école que celle de leur secteur. Il s'agit alors d'une **dérogation**.

Une demande de dérogation pour l'année scolaire suivante est à retirer au *RIF*, vers la mi-mars. Les demandes de dérogations seront examinées lors d'une commission qui se réunit en mai en présence du Maire et de son Adjoint, chargé des Affaires Scolaires, des Directeurs/Directrices des écoles, de l'Inspecteur / Inspectrice de la circonscription de l'Education Nationale.

Suite à l'avis de la commission, la décision est notifiée par écrit aux familles.

Pour trouver l'école maternelle ou élémentaire dont dépend votre enfant : www.paris.fr

Inscrire dans la barre de recherche : Vie Scolaire - puis sélectionner la sectorisation à l'école

# LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

#### 1ère ÉTAPE: Pièces à fournir au RIF

Relais Informations Familles - RIF Mairie 3° (rez-de-chaussée) 2, rue Eugène Spuller 75003 Paris Tel : 01 53 01 75 90 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30 rif3@paris.fr

L'inscription s'effectue par le père et/ou la mère (ou une personne exerçant l'autorité parentale).

## Les pièces originales à fournir :

- Le livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- · Le carnet de santé de l'enfant comportant ses vaccinations obligatoires
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité/gaz, téléphone fixe ou internet)
- Pièce d'identité d'un titulaire de l'autorité parentale
- Si séparation des parents : le jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou l'accord de celui qui n'inscrit pas l'enfant, avec copie de sa pièce d'identité,
- Si l'enfant est scolarisé dans une école publique ou privée en France, un certificat indiquant la date de radiation.

Un certificat d'inscription indiquant l'affectation de votre enfant à l'école vous est délivré en deux exemplaires (un à fournir à l'école, le deuxième à conserver).

#### 2º ÉTAPE : à l'école

L'inscription de l'enfant est enregistrée par le directeur / la directrice sur rendez-vous sur présentation du certificat d'inscription et certificat de radiation (si votre enfant a déjà été scolarisé).

Faute de place, la Mairie vous proposera une affectation dans l'une des école du 3°.





#### LA RESTAURATION SCOLAIRE

Caisse des écoles Mairie 3° (1° étage) 2, rue Eugène Spuller 75003 Paris Tel : 01 42 77 40 42 Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Il est obligatoire de constituer un dossier d'inscription à la Caisse des écoles pour la restauration scolaire et les colonies de vacances.

Il convient de retourner à la Caisse des Écoles le document d'inscription, fourni à la fin du livret, muni des documents suivants :

- · Copie du livret de famille
- · Copie de la carte vitale
- L'attestation de paiement de la CAF et les 3 derniers justificatifs de revenus mensuels des personnes vivant au foyer (*originaux et copies*)
- Le demier avis d'imposition (*original et copie*)

Le renouvellement de l'inscription à la restauration scolaire est obligatoire chaque année.

A la rentrée scolaire, vous pouvez constituer un dossier cantine même si votre enfant n'y déjeune pas dès le début.

Si l'enfant vient d'un autre arrondissement ou de banlieue, il est nécessaire de le réinscrire auprès de la Caisse des Écoles du 3° arrondissement.

La tarification des repas de la Caisse des écoles est régie par une nouvelle grille tarifaire unique pour tous les arrondissements.

Cette grille comporte dix tarifs, elle est applicable en fonction des ressources des familles et calculée selon le quotient familial.

L'action de la Caisse des écoles ne se limite pas à la restauration scolaire. Elle organise aussi des séjours pendant les petites vacances et participe au financement de certains projets pédagogiques des écoles (sorties...).

Elle mène toute l'année des animations autour de la nutrition en relation avec des diététiciennes. En tant que parents d'élève, vous pouvez adhérer à la Caisse des écoles et ainsi faire entendre votre voix (commission des menus, élection des représentants au Comité de Gestion).

# LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Depuis 2013, la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs permet à vos enfants de pratiquer des activités éducatives, sportives et culturelles après la classe.

Votre enfant va à l'école le mercredi matin de 8h30 à 11h30 et sa journée d'école se termine le mardi et le vendredi à 15h, les activités périscolaires se tiennent de 15h à 16h30 ces jours là.

Ces activités ont été élaborées en cohérence avec les âges des enfants et des cycles de l'école primaire, en tenant compte de la situation et du projet de chaque école.

Pour plus d'informations : <a href="www.paris.fr/rythmes">www.paris.fr/rythmes</a>

Les inscriptions à la cantine le mercredi midi se feront aussi auprès de la Caisse des Ecoles.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 > 11H30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11H30 > 13H30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON
13H30 > 15H		CLASSE			CLASSE
15H > 16H30	CLASSE	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES		CLASSE	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES
16H30 > 18H élémentaire 16H30 > 18H30 Maternelle	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS SUR INSCRIPTION	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS SUR INSCRIPTION	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS SUR INSCRIPTION	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS SUR INSCRIPTION

# LE RESPONSABLE ÉDUCATIF VILLE (REV)

organise l'accueil des enfants, coordonne les activités éducatives et dirige les équipes d'animation. Ces ateliers sont animés par des animateurs, des ASEM (pour les maternelles), des associations, des partenaires extérieurs,... sous l'autorité du REV.

#### LISTE DE VOS RESPONSABLES DANS LE 3°:

- Maternelle école Brantôme Muriel CORNU (Responsable Éducatif Ville)
  Tél.: 01.48.87.35.81 (école) / 01.42.74.54.35 (centre de loisirs)
  muriel.cornu@paris.fr
- Maternelle école Paul Dubois Marjolaine CLEMENT (Responsable Éducatif Ville) Tél. maternelle : 01.83.98.04.82 (école) / 01.42.78.63.31 (centre de loisirs) marjolaine.clement@paris.fr
- Maternelle école Chapon Thomas BRADEFER (Responsable Éducatif Ville) Tél. maternelle : 01.48.87.27.86 (école) / 01.40.27.03.82 (centre de loisirs) thomas.bradefer@paris.fr
- Maternelle école Perle Sylvain NASS (Responsable Éducatif Ville) Tél. maternelle : 01.83.98.03.87 (école) / 01.42.78.63.66 (centre de loisirs) sylvain.nass@paris.fr
- Maternelle école 52 Turenne Éric LECLERC (Responsable Éducatif Ville) Tél. maternelle : 01.48.87.28.44 (école) / 01.42.78.77.98 (centre de loisirs) eric.leclerc@paris.fr
- Élémentaire école 54 Turenne Chrystelle HARMELLE (Responsable Éducatif Ville)
  Tél. élémentaire : 01.42.71.16.29 (école) / 01.42.78.66.96 (centre de loisirs)
  chrystelle.harmelle@paris.fr
- Élémentaire école 4 Fils Anne LAURENCE-ZAÏDMAN (Responsable Éducatif Ville) Tél. élémentaire : 01.83.98.05.30 (école) / 01.42.77.79.68 (centre de loisirs) anne.laurence-zaïdman@paris.fr
- Élémentaire école Béranger Odile SEGUIN (Responsable Éducatif Ville) Tél. élémentaire : 01.83.98.05.23 (école) / 01.42.78.61.70 (centre de loisirs) odile.seguin@paris.fr
- Élémentaire école Vertus Carole NITOT (Responsable Éducatif Ville)
  Tél. élémentaire : 01.83.98.05.34 (école)
  carole.nitot@paris.fr
- École primaire Saint Martin Bénédicte DELAMARE (Responsable Éducatif Ville) Tél. : 01.83.98.05.27 (école) / 01.42.78.63.59 (centre de loisirs) benedicte.delamare@paris.fr
- École primaire Vaucanson Mickaël TABARY (Responsable Éducatif Ville)
  Tél.: 01.42.77.55.28 (école) / 01.42.74.58.22 (centre de loisirs)
  mickael.tabary@paris.fr

#### LE SOIR:

#### En maternelle

 Les goûters récréatifs entre 16h30 et 18h30 (sortie possible à partir de 17h30) : goûter équilibré et activités ludiques.

#### En élémentaire

- Les études surveillées de 16h30 à 18h : après une détente avec le goûter qu'ils ont apporté, les enfants font leurs devoirs surveillés par des animateurs.
- Les **ateliers bleus** de 16h30 à 18h : ateliers culturels, sportifs, scientifiques vous seront proposés par les directions d'écoles.

Renseignements et inscriptions auprès des directions d'écoles. La tarification peut être demandée à la caisse des écoles.

### **LA LECTURE**

Pour donner aux enfants l'envie et le plaisir de lire, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Académie, a mis en place :

- Les Espaces Premiers Livres (EPL) pour les enfants de maternelle, ils fonctionnent pendant le temps périscolaire.
- Les bibliothèques centres de documentation (BCD) qui fonctionnent pour les élémentaires le midi ou le soir.
- Des ateliers lecture réservés en priorité aux enfants de CE1, sont mis en place entre 16h30 et 18h.







# LE MERCREDI APRÈS-MIDI ET LES VACANCES SCOLAIRES :

#### Les centres de loisirs:

Ils accueillent les enfants au sein des écoles maternelles et élémentaires les mercredis après-midi, petites et grandes vacances scolaires et proposent des activités variées : artistiques, culturelles et sportives.

Les programmes d'animation sont établis dans chaque centre par le REV avec son équipe et sont communiqués aux familles. Les centres proposent également des activités de plein air ou des loisirs à caractère culturel comme visiter un musée, assister à un spectacle...

# Renseignements et inscriptions auprès des Responsables Educatifs Ville (page 11)

Les pièces à fournir lors de l'inscription sont :

- Le livret de famille,
- · La notification du tarif délivrée par la Caisse des Écoles,
- · Un justificatif de domicile,
- · Une attestation d'assurance si nécessaire.

#### L'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, adapter encore mieux les activités aux différents âges et réduire le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris a décidé de modifier les règles d'inscription des enfants aux centres de loisirs.

Depuis 2016, l'inscription préalable des enfants au centre de loisirs est devenue obligatoire :

- Pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes),
- Pour les centres de loisirs le mercredi après-midi (L'inscription pour les mercredis sera ouverte du 4 au 22 septembre 2017).
   Plus d'informations sur le portail Facil'Familles.

#### Quand inscrire votre enfant?

Avant chaque période d'accueil en centre de loisirs, les familles disposent d'une période de 15 jours pour effectuer l'inscription. Les périodes d'inscription sont ouvertes environ 30 jours avant chaque période d'accueil en centre de loisirs. Renseignez-vous auprès de votre centre de loisirs pour les dates d'inscription.

#### Comment inscrire votre enfant?

L'inscription doit s'effectuer sur le portail Facil' Familles avec votre compte Facil'Familles.

En cas de difficulté pour inscrire votre enfant sur le portail Facil'Familles, vous pouvez demander un bulletin d'inscription papier au responsable de l'équipe d'animation de votre école. Vous devez alors compléter ce bulletin puis, soit le déposer dans l'urne prévue à cet effet, soit le remettre au responsable de l'équipe de l'animation.



Pour tout renseignement supplémentaire : Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) au 01.44.82.66.00 Du soutien scolaire est proposé laux élèves en difficulté au sein de le certaines écoles. Renseignez vous lauprès des directions d'écoles.









#### LES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE :

#### Nouveau Cap / Bernard Ribeaud

Aider les élèves de six à quinze ans en difficulté scolaire avec de nouveaux savoirs et méthodes d'apprentissage. Aide aux devoirs collectifs.

Mairie du 3°

Tel. 06 76 57 76 92 et/ou Maison des Associations Tel. 01 53 01 76 94

#### Entraide Scolaire Amicale / Paul Bouchara - Edith TABANOU

Cours de soutien scolaire, aide individuelle à domicile. esa.paris34@orange.fr

Tel. 06 11 31 64 98 / www.entraidescolaireamicale.org

#### La Clairière

Accompagnement à la scolarité au centre social à l'adresse suivante : 60, rue Greneta 75002 Paris

Tel. 01 42 36 82 46 / centresocial.laclairiere@casp.asso.fr

#### Association Franco chinoise / Pierre Ducerf

Soutien scolaire sous la forme d'ateliers (3 à 4 enfants), à l'adresse suivante :

Maison des Associations du 3°: 5, rue Perrée 75003 Paris

Tel. 01 44 59 37 63 / www.pierreducerf.com



#### ACTIVITES DE LOISIRS, CULTURELLES OU SPORTIVES

Maison des Associations 5, rue Perrée 75003 Paris Tel. 01 53 01 76 94 maison.asso.03@paris.fr

# ACTIVITES DE LOISIRS ET CULTURELLES

Bibliothèque Marguerite Audoux 10, rue Portefoin 75003 Paris Mardi, Jeudi et Vendredi : 13h-19h Mercredi : 10h-19h / Samedi : 10h-18h Tel. 01 44 78 55 20

#### **ACTIVITES SPORTIVES**

Office du Mouvement Sportif du 3° 2, rue Eugène Spuller 75003 Paris Tel. 01 53 01 75 17 / omstrois@yahoo.fr

#### **CARREAU DU TEMPLE**

4, rue Eugène Spuller 75003 Paris Tel. 01 83 81 93 30 www.carreaudutemple.eu



Des créneaux sportifs ont été attribués aux écoles / collèges / lycées du 3° dans les espaces du Carreau du Temple du lundi au vendredi.

#### **VACANCES ARC EN CIEL:**

Plus de 200 séjours différents en juillet et en août, en pleine nature, au bord de la mer ou à la montagne pour des durées de 5 à 12 jours. Spéléologie, séjours à la ferme, plongée sous marine, théâtre, expression artistique, escalade, jeux de rôle grandeur nature.

L'information est affichée au moment des inscriptions au sein des écoles, à la Mairie du 3e et sur <u>www.mairie3.paris.fr</u>



#### Comment s'inscrire?

Seuls peuvent être inscrits les enfants de 4 à 16 ans de parents domiciliés à Paris. L'enfant doit avoir atteint son 4° anniversaire et l'adolescent ne devra pas avoir atteint la date de son 17° anniversaire le jour du départ.

#### Les inscriptions se font sur rendez vous :

- En envoyant le formulaire de demande de rendez-vous par internet sur le site www.paris.fr, rubrique éducation, loisirs et vacances, accessible début mars.

#### ou

- En retirant le formulaire de demande de rendez-vous en mairie d'arrondissement lors des journées d'information, et en l'envoyant par voie postale dans un délai précis (le cachet de la poste faisant foi).

Les demandes de rendez-vous seront tirées au sort sous le contrôle d'un huissier.

Les premiers rendez-vous ont lieu à partir de fin avril à la : Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris 3 rue de l'Arsenal 75004 Paris

# Journées d'informations :

Deux journées d'informations sont prévues mi mars.

Remarque: Un seul séjour peut être effectué durant les vacances par l'enfant. Une demande en commun pour des enfants de deux familles est possible. (une seule demande suffit).

# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2017 - 2018

ZONE C : BORDEAUX, CRÉTEIL, PARIS, VERSAILLES			
Rentrée scolaire des élèves	lundi 4 septembre 2017		
Vacances de Toussaint	du samedi 21 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017		
Vacances de Noël	du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018		
Vacances d'hiver	du samedi 17 février 2018 au lundi 5 mars 2018		
Vacances de printemps	du samedi 14 avril 2018 au lundi 30 avril 2018		
Vacances d'été	samedi 7 juillet 2018		

Informations sur le site www.education.gouv.fr



## SÉJOURS VACANCES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles propose des séjours de vacances aux enfants de l'arrondissement pendant les vacances de Février, de Pâques et d'Été.

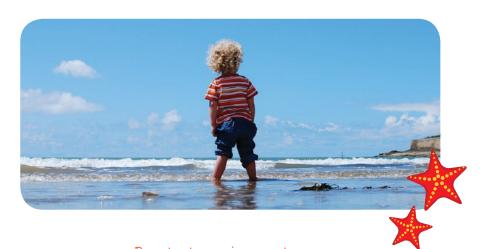
#### **Comment s'inscrire?**

L'inscription se fait à la Caisse des Écoles, 3 mois avant le séjour. 35 % de la somme totale doit être réglé le jour de l'inscription, le reste 15 jours avant le départ.

#### **Documents à fournir:**

- · Une photo d'identité
- · Copie de la carte vitale
- · Copie du carnet de santé
- · L'attestation d'assurance ou assurance scolaire
- Le certificat du médecin 15 jours avant le départ des enfants (pour aptitude aux loisirs du séjour)
- · Les bons vacances CAF de l'année en cours.

La tarification s'effectue en fonction du quotient familial.



Pour tout renseignement : Caisse des Écoles Mairie du 3° 01 42 77 40 42 Le CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) a développé des prestations au bénéfice des familles parisiennes. Trois de ces prestations vous sont ici détaillées :

- Paris Pass Familles
- Paris Forfait Familles
- Allocation de Soutien aux Parents d'Enfant(s) Handicapé(s)

#### **Pour Paris Pass Familles**

(sans conditions de ressources, pour les familles ayant au moins trois enfants ou un enfant en situation de handicap) :

Sur présentation de votre carte (valable 1 an), vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels (services municipaux, équipements sportifs comme les piscines).

#### **Pour Paris Forfait Familles**

(pour les familles ayant au moins trois enfants à charge) Versement annuel en fonction des revenus déclarés :

- si revenu mensuel inférieur ou égal à 3000€ : montant annuel de **305**€
- si revenu mensuel compris entre 3001€ et 5000€ : montant annuel de 200€

## Pour l'Allocation de Soutien aux Parents d'Enfant(s) Handicapé(s)

- L'allocation d'un montant mensuel de 153 Euros est versée pour chaque enfant pendant une durée maximale de 12 mois.
- Cumul possible avec Paris Pass Familles, Paris Energie Familles et Paris Logement Familles.

Pour tout renseignement :

CASVP - Mairie du 3°

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

O1 53 O1 76 40

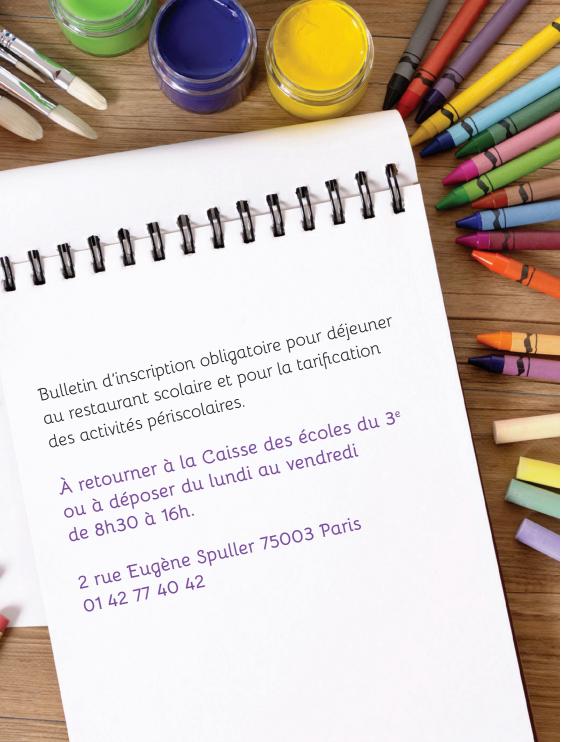
# La Facture unique avec Facil'Familles

Ce dispositif gratuit destiné à faciliter vos démarches vous permettra de payer vos factures en ligne pour les activités scolaires et extra-scolaires (centre de loisirs, goûter en maternelle, études surveillées, ateliers bleus et classes découvertes).

Une facture unique et détaillée rassemblant l'ensemble des activités suivies par tous les enfants de votre famille vous sera ainsi envoyée à votre domicile ou par courrier électronique, tous les mois.

Pour tout renseignement : www.facilfamilles.paris.fr 01 42 76 28 77





Classe			
Nom et prénom de l'enfant			
Né(e) le		Fille 🔃	Garçon
Nom et prénom du père			
Numéro de Sécurité Sociale			
Nom de jeune fille et prénom de l	a mère		
Nom d'épouse			
Numéro de Sécurité Sociale			
Coordonnées de la personne à qu	i doit être envoyée	la facture :	
Adresse Personnelle : N°	rue		
Commune	Code postal		
Téléphone	Portable		
Nombre d'enfants à charge (Enfant moins de 18 ans résidant en France	2)		
Courriel			
Numéro d'allocataire à la CAF			
Quotient familial (CAF)			
INSCRIPTION AU RESTAURANT SCO	LAIRE		
Déjeunera au restaurant : Lund (cochez les jours choisis)	i Mardi Mercred	di Jeudi	Vendredi 
Mode de paiement : Chèque 🗖	Espèces P	aiement en I	igne 🔳
L'inscription au restaurant scolaire implic La facturation est établie par période de 2 Je déclare avoir pris connaissance c	mois.		les du 3°.



# BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Caisse des écoles du 3<sup>e</sup> Mairie du 3<sup>e</sup>

(1er étage)

2, rue Eugène Spuller 75003 Paris

# **RÈGLEMENT ET TARIFICATION**

Les tarifs des repas sont calculés en fonction du quotient familial

A déposer entre le 1er juin et le 3 août 2018

#### PRÉSENTER L'ORIGINAL DES DOCUMENTS SUIVANTS

#### FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES <u>COPIES</u> ET LES <u>ORIGINAUX</u> DES DOCUMENTS SUIVANTS

- Pour les nouvelles inscriptions : la dernière quittance de loyer
- Carte vitale
- Livret de famille

- Attestation de paiement CAF (moins de 3 mois)
- Avis d'imposition 2016 (calculé sur revenus 2015) ou formulaire 2035
- Les trois derniers bulletins de salaire des personnes vivant au foyer ou les trois derniers talons de chômage ou tout autre justificatif de revenus
- Pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement avec pièce d'identité et quittance de loyer de l'hébergeant

SANS LES DOCUMENTS DEMANDÉS LE TARIF 10 SERA APPLIQUÉ

SI LE QUOTIENT FAMILIAL DÉPASSE LES 5 000€ CES DOCUMENTS NE SONT PAS NÉCESSAIRES



TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017
Tarif 1	0,00€ → 234,00€	0,13€
Tarif 2	234,01€ → 384,00€	0,85€
Tarif 3	384,01€ → 548,00€	1,62€
Tarif 4	548,01€ → 959,00€	2,28€
Tarif 5	959,01€ → 1 370,00€	3,62€
Tarif 6	1 370,01€ → 1 900,00€	4,61€
Tarif 7	1 900,01€ → 2 500,00€	4,89€
Tarif 8	2 500,01€ → 3 333,00€	5,10€
Tarif 9	3 333,01€ → 5 000€	6,00€
Tarif 10	A partir de 5 000,01€	7,00€

# Remboursement de repas:

A partir de trois repas consécutifs non pris par un élève, pour raison médicale EXCLUSIVEMENT, il est possible de procéder au remboursement.

Des imprimés sont à votre disposition auprès de la direction de votre école. Ils devront être signés par le directeur ou la directrice, complétés par les parents puis adressés à la Caisse des écoles accompagnés d'un certificat médical.

crédits : freepik